

VOYAGES PEETERS



VOYAGES 2026

IMAGINEZ
RÊVEZ
VOYAGEZ





VOYAGES PEETERS



Voyages Angelina devient Voyages Peeters à partir de janvier 2026.

Après une union en 2019, il est temps de changer de nom !

A partir du 1er janvier 2026, **Voyages Angelina** sera officiellement absorbée par **Voyages Peeters**, avec qui nous collaborons déjà étroitement depuis plusieurs années.

Ce changement marque une étape logique dans le développement de nos activités et notre volonté commune d'unifier nos forces pour offrir à nos clients une expérience de voyage plus fluide, conviviale et professionnelle.

Ce qui change ? Rien pour nos voyageurs !

- Toutes les réservations en cours restent valides et garanties, sans aucune modification,
- Notre brochure annuelle paraîtra comme prévu, avec toujours plus de destinations, de découvertes et de confort,
- L'équipe, les chauffeurs et le niveau de service restent identiques,
- Le site web de Voyages Angelina sera consultable jusqu'à la transition complète.

En unifiant nos marques sous le nom Voyages Peeters, nous renforçons notre structure tout en conservant ce qui fait notre succès : la proximité, la qualité de service et l'attention portée à chaque voyageur.

Nous remercions nos fidèles clients pour leur confiance, et avons hâte de vous accueillir encore nombreux à bord de nos autocars, pour de nouvelles aventures.

Votre contact habituel reste *Charline*

081/21 20 62 | charline@voyages-peeters.be

Rendez-vous possible le mercredi au bureau à Hannut

VOYAGES PEETERS – Rue de Huy 35, 4280 Hannut

019/51 16 24 | info@voyages-peeters.be

www.voyages-peeters.be

VOYAGES PEETERS

Depuis 1942

Nos points forts :

- Une large flotte pensée pour tout type de déplacements (10 autocars de tourisme),
- Une offre diversifiée : excursions d'un jour, séjours thématiques, voyages en groupe ou entreprise,
- Un service professionnel (guides, sécurité, garanties voyages, affiliation FBAA/GFG) avec presque 85 ans d'expérience,
- Service sur mesure : adaptation de programmes, formule clé-en-main pour groupes, etc.

Ce que nous pouvons faire pour vous :



TRANSPORT

1

TRANSPORT

Vous recherchez un service de transport fiable et professionnel pour vos événements ?

Voyages Peeters est là pour répondre à tous vos besoins en matière de transport collectif.

Mariage, fête du personnel, anniversaire d'entreprise, sortie de fin d'année, contactez nous pour un **devis gratuit !**



GROUPE

2

GROUPE

A court d'idées pour vos prochains événements de groupe ? Laissez-nous inspirer votre prochaine aventure !

Des solutions sur mesure pour tous les groupes. Que vous soyez à la tête d'un groupe de seniors, responsable de sorties scolaires, ou chargé d'organiser la prochaine journée d'entreprise, nous avons l'expertise pour transformer votre vision en réalité inoubliable.



BROCHURE

3

BROCHURE

Envie d'une escapade seul, entre amis ou en famille ?

Vous trouverez votre bonheur dans notre brochure annuelle. Venez passer un moment convivial lors de l'un de nos voyages.

Nous nous occupons de tout pour vous !

VOYAGES PEETERS



Pourquoi nous choisir ?

- Chauffeurs professionnels et expérimentés,
- Service personnalisé selon vos exigences spécifiques,
- Devis transparent et sans surprise,
- Partenariats exclusifs avec les meilleurs établissements,
- Accompagnement personnalisé de la conception à la réalisation,
- Solutions économiques adaptées à tous les budgets.

SOMMAIRE

01	Informations pratiques	
	Infos pratiques	04
02	Séjours	
	Reims	06
	Périgord	07
	Puy du Fou	08
	Prague	09
	Saint-Omer	10
	Écosse	11
	Marchés de Noël (Alsace)	13
	Amsterdam Light	14
	Réveillon Nouvel An	15
	Corse 2027	17
03	Journées	
	Excursions	19
	Marchés de Noël	22
04	Conditions générales	
	Conditions	23

D'autres destinations seront disponibles dans le courant de l'année sur notre site internet.

N'hésitez pas à vous inscrire à notre newsletter sur :

www.voyages-peeters.be

INFOS PRATIQUES

VOYAGES PEETERS, le meilleur rapport "qualité-prix" de votre région.

Horaires d'ouverture du bureau

Du lundi au vendredi de 08h30 à 12h30 et de 13h00 à 18h00 (17h00 en période de congé scolaire).

Comment réserver ?

Par **téléphone** au 019/51 16 24

Par **mail** à l'adresse : info@voyages-peeters.be

Via le site **www.voyages-peeters.be**

Inscription et paiement :

Acompte de 150€ par personne pour les séjours.

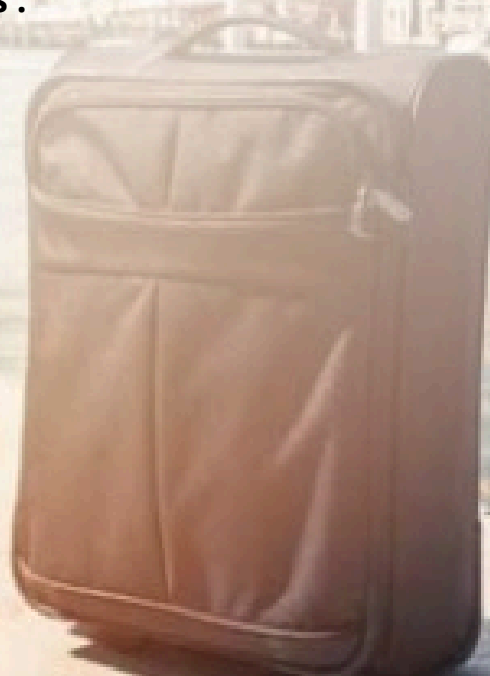
Le solde est dû 45 jours avant la date de départ.

Pour les voyages d'un jour, le paiement total sera demandé lors de la réservation.

Pour les paiements relatifs aux acomptes, veuillez impérativement indiquer le nom du participant ainsi que le nom et la date du voyage.

Merci de nous fournir les éléments suivants :

- **Noms et prénoms des participants,**
- **Adresse mail et numéro de téléphone,**
- **Choix du lieu d'embarquement.**





Embarquements :

Pour que vous profitiez pleinement de vos journées de vacances, il n'y a pas de circuit de ramassage.

Voici nos points d'embarquement :

- **Jambes**, Chaussée de Liège, à l'arrière du magasin Carrefour ;
- **Wanze**, Chaussée de Tirlemont 17, sur le parking du magasin Action ;
- **Hannut**, Rue de Huy 35, agence des Voyages Peeters.

Autres transferts possible sur demande en supplément (Andenne, Waremmes, ...)

Un voyageur averti ...

Au moment de votre inscription, il est vivement conseillé de souscrire une assurance : complémentaire, rapatriement, maladie, décès, annulation, ...

- Soit chez votre assureur habituel, votre meilleur conseiller,
- Soit chez un autre courtier (nous pouvons vous renseigner)

VANDERLINDEN - rue Albert 1er 13, 4280 Hannut

Tel. 019/51 11 01

vanderlinden@assurances-vanderlinden.be

N'oubliez pas d'emporter votre carte européenne de mutuelle et d'en vérifier la validité.

Merci de toujours vous présenter au lieu d'embarquement 10 minutes avant l'heure de départ.

VOYAGES PEETERS



Bastogne-Reims : Émotion, Saveurs & Spectacle

Dates : du 9 au 10 mai 2026

Prix : 319.00€ | + 45.00€ en single

Départs : 8h00 Hannut | 8h30 Wanze | 9h00 Jambes



Programme :

Jour 1 : Arrivée

Départ en matinée en direction de Bastogne pour la visite du War Museum (avec audio-guide) et repas de midi 3 plats inclus sur place.

Route en direction de Reims, installation à l'hôtel, repas et logement.

Jour 2 : Kabaret et dégustation

Visite avec dégustation dans une boutique Caves & Terroir et continuation vers le Kabaret Music-Hall pour un dîner spectacle.

Retour en Belgique en fin de journée.

Le prix comprend :

- ✓ Transport en autocar,
- ✓ 1 nuit en hôtel 3* à Reims,
- ✓ Pension complète du J1 midi au J2 midi,
- ✓ Visite audioguidée au War Museum,
- ✓ Visite et dégustation : Caves & Terroir,
- ✓ Repas et spectacle au Kabaret Music Hall.

Le prix ne comprend pas :

- ✗ Boissons en dehors des repas.

Programme donné à titre informatif. Peut être soumis à des modifications.

HOTEL :

📍 Brit Hôtel Reims 3* ou similaire



Évasion gourmande au Périgord



Dates : du 21 au 27 juin 2026

Prix : 1 239.00€ | + 210.00€ en single

Le Périgord vous invite à un voyage hors du temps ... Bastides médiévales, falaises troglodytiques, marchés colorés, truffes, foie gras et villages suspendus vous attendent.

Départs : 5h30 Hannut | 6h00 Wanze | 6h30 Jambes

Jour 1 : Arrivée et accueil

Départ en matinée - repas de midi libre.
Accueil à l'hôtel avec un pot de bienvenue.
Repas et installation.

Jour 2 : Canards & bastide de Domme

Visite d'une ferme (explication + dégustation).
Repas de midi à l'hôtel.
Domme en petit train + temps libre.

Jour 3 : Sarlat & jardins de Marqueyssac

Matinée à Sarlat.
Après-midi dans les jardins suspendus.
Panorama depuis le Belvédère.

Jour 4 : Truffes & grottes troglodytes

Truffière de Vielcroze + dégustation.
Visite de la Madeleine (site troglodytique).

Jour 5 : Monpazier & croisière fluviale

Découverte de la bastide de Monpazier.
Croisière en gabarre sur la Dordogne.

Jour 6 : Joséphine Baker & Lascaux IV

Château des Milandes + spectacles de rapaces.
Visite immersive de la grottes de Lascaux.
Repas gastronomique à l'hôtel.

Jour 7 : Retour

Petit déjeuner puis trajet retour vers la Belgique.
Repas de midi libre en cours de route.

Le prix comprend :

- ✓ Transport en autocar,
- ✓ 6 nuits en hôtel 3* (Maître Restaurateur),
- ✓ Pension complète du J1 soir au J7 matin,
- ✓ Pot d'accueil + cocktail de départ,
- ✓ Dîner gastronomique,
- ✓ Toutes les visites guidées,
- ✓ Guide accompagnateur,
- ✓ Cadeau souvenir.

Le prix ne comprend pas :

- ✗ Boissons en dehors des repas,
- ✗ Repas libres en route des J1 et 7.

HOTEL :

📍 Hôtel La Petite Reine 3*



Les points forts :

- Hébergement tout confort 3*,
- Visites guidées culturelles et nature,
- Pension complète avec spécialités locales,
- Guide accompagnateur,
- Ambiance chaleureuse et petit groupe.

Programme donné à titre informatif. Peut être soumis à des modifications.

Puy du Fou

Logement dans le parc

Dates : du 10 au 13 juillet 2026

Prix : 829.00€/adulte | 799.00€/enfant

Vivez l'Histoire comme jamais auparavant au Puy du Fou, le spectacle est réel !

Départs : 5h00 Hannut | 5h30 Wanze | 6h00 Andenne | 6h30 Jambes

Jour 1 : Trajet en direction de Cholet

Départ en matinée de Hannut, Wanze, Andenne, Faulx-les-Tombes et Jambes.

Repas de midi inclus en cours de route.

Accueil à l'hôtel à Cholet (1 nuit), repas et logement.

Jour 2 & 3 : 2 journées dans le parc

Visite libre du parc - repas de midi libre.

Repas du soir inclus dans le parc et Cinéscénie (le jour 2). Nuit à l'hôtel la Villa Gallo Romaine 3*.

Jour 4 : Retour

Petit déjeuner puis trajet retour vers la Belgique.

Repas de midi inclus en cours de route.

Hôtels :

📍 Hôtel Best Western San Benedetto 3*

📍 Hôtel La Villa Gallo Romaine 3*

Le prix comprend :

- ✓ Transport en autocar,
- ✓ 1 nuit en hôtel 3* à Cholet,
- ✓ 2 nuits sur le site du Puy du Fou (hôtel 3*),
- ✓ Les repas de midi des J1 et J4,
- ✓ Tous les repas du soir,
- ✓ Les entrées au Puy du Fou - 2 jours,
- ✓ La **Cinéscénie** avec placement bronze,
- ✓ Le **Pass Émotion** le 12/07.

Le prix ne comprend pas :

- ✗ Les repas de midi des J2 et J3.



Pass émotion inclus le 12/07

Bénéficiez d'un accès prioritaire à 11 spectacles et d'un placement privilégié dans les tribunes des 9 grands spectacles du Puy du Fou, jusqu'à 10 minutes avant le début de chaque représentation.



Programme donné à titre informatif. Peut être soumis à des modifications.

Trésors de Prague

Dates : du 9 au 13 août 2026

Prix : 729.00€ | + 255.00€ en single

Capitale aux mille clochers, entre histoire et romantisme. Partez à la découverte de Prague, joyau de l'Europe centrale. Un séjour mêlant histoire impériale, art baroque, croisière sur la Vltava et soirée folklorique typique.

Départs : 5h30 Jambes | 6h00 Wanze | 6h30 Hannut

Jour 1 : Belgique > Prague

Arrivée en fin d'après-midi, installation à l'hôtel.
Apéritif de bienvenue, repas et nuit à l'hôtel Villa 4*.

Jour 2 : Vieille & Nouvelle Ville

Visite guidée de la Vieille Ville et de la Nouvelle Ville.
Repas de midi compris à la Maison Municipale.
Repas du soir inclus sur la Vltava (repas buffet pendant une croisière de 2h).

Jour 3 : Quartier du Château & Mala Strana

Visite extérieure du château, bibliothèque de Strahov, cathédrale St-Guy.
Descente vers Mala Strana, Pont Charles.
Après-midi libre et soirée folklorique traditionnelle avec repas typique.

Le prix comprend :

- ✓ Transport en autocar,
- ✓ 4 nuits à l'hôtel Villa 4*,
- ✓ Pension complète du J1 soir au J5 matin,
- ✓ Toutes les visites mentionnées dans le programme,
- ✓ Documentation de voyage en français.

Le prix ne comprend pas :

- ✗ Boissons en dehors des repas

Jour 4 : Excursion à Konopiste

Visite du château de Konopiste (avec guide francophone).
Repas de midi inclus et après-midi libre.
Retour à l'hôtel pour le repas et le logement.

Jour 5 : Retour

Petit-déjeuner, check-out, et départ pour la Belgique.



HOTEL :

📍 Hôtel Villa 4*

INFORMATIONS PRATIQUES :

Climat : Doux (15-27°C). Prévoyez une veste et de bonnes chaussures.

Monnaie : Couronne tchèque (CZK). Cartes acceptées, un peu d'espèces utile.

Programme donné à titre informatif. Peut être soumis à des modifications.

Saint-Omer

Dates : du 6 au 7 octobre 2026

Prix : 343.00€ | + 45.00€ en single

Entre nature, histoire et gourmandise, Saint-Omer vous dévoile ses trésors le temps d'un week-end inoubliable.

Départs : 6h10 Hannut | 6h40 Wanze | 7h10 Jambes

Jour 1 : Verrerie, croisière et distillerie

Départ en matinée en direction de Saint-Omer.

Visite de la verrerie ARC France et temps libre à la boutique Outlet.

Repas de midi inclus en cours de route puis, croisière commentée dans le marais Audomarois.

Visite et dégustation à la Distillerie de Genièvre de Houlle.

Installation à l'hôtel, repas et logement.

Jour 2 : Coupole et centre historique

Après le petit déjeuner, visite libre avec Histopad (*tablette en réalité augmentée*) de La Coupole, centre d'Histoire de la Seconde Guerre mondiale.

Repas de midi inclus en cours de route et visite guidée du centre historique de Saint-Omer.

Retour en Belgique et repas du soir libre en cours de route.

Programme donné à titre informatif. Peut être soumis à des modifications.

Le prix comprend :

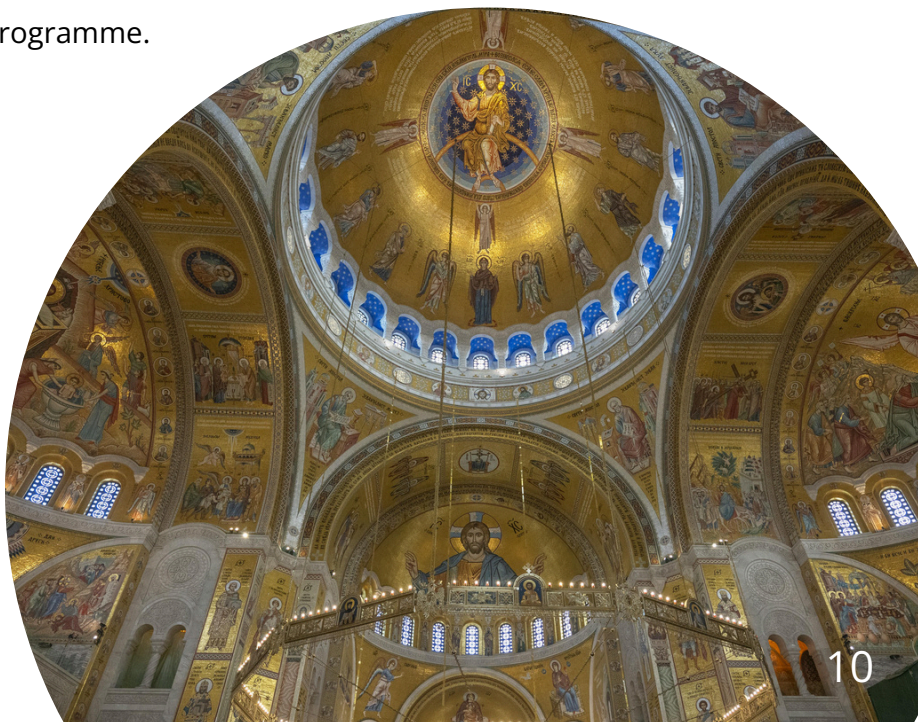
- ✓ Transport en autocar,
- ✓ 1 nuit en demi-pension à l'hôtel Ibis Saint-Omer Centre avec repas 3 plats + boissons,
- ✓ Les repas de midi (3 plats + boissons),
- ✓ Toutes les visites mentionnées dans le programme.

Le prix ne comprend pas :

- ✗ Boissons en dehors des repas,
- ✗ Le repas du soir du jour 2.

HOTEL :

- 📍 Hôtel Ibis Saint-Omer Centre 3*



Escapade Écossaise

Dates : du 14 au 23 septembre 2026

Prix par personne : 1 874.00€

- **Cabine et chambre intérieure double uniquement**

Départs : Hannut | Wanze | Jambes |
Horaires à venir en fonction des traversées

Jour 1 – Départ

Route en direction d'Amsterdam pour prendre le ferry vers Newcastle. Nuit et repas à bord.

Jour 2 – Arrivée en Écosse / Région de Glasgow

Arrivée à Newcastle puis route vers Glasgow.
Repas compris en cours de route et tour panoramique de la ville : George Square, quartiers victoriens et docks rénovés.
Installation à l'hôtel, repas et logement.

Jour 3 – Stirling & Glasgow

Visite du château de Stirling, symbole majeur de l'histoire écossaise. Arrêt au parc Helix pour admirer les Kelpies. Visite libre du Kelvingrove Museum.
Repas et logement en région de Glasgow/Stirling.

Jour 4 – Loch Lomond & Glencoe

Route vers le parc national des Trossachs et le Loch Lomond. Continuation vers Glencoe, vallée mythique des Highlands. Passage par Fort William et la Neptune Staircase.
Installation, repas et logement en région Inverness/Aviemore.

Jour 5 – Loch Ness, Inverness & Highland Folk Museum

Croisière sur le Loch Ness. Tour panoramique d'Inverness. Visite du Highland Folk Museum, musée à ciel ouvert.
Repas et logement en région Inverness/Aviemore.

Jour 6 – Cairngorms, Berger & Distillerie

Démonstration de chiens de berger à Kingussie. Traversée des Cairngorms. Visite d'une distillerie avec dégustation en Speyside.
Installation, repas et logement à Aberdeen.

Jour 7 – Aberdeen & Château de Crathes

Tour panoramique d'Aberdeen, promenade dans Duthie Park. Visite du château de Crathes et de ses jardins. Retour à l'hôtel, repas et logement.



Jour 8 – Dunnotar, St Andrews & Édimbourg

Arrêt photo au château de Dunnotar. Route via Angus et le royaume de Fife. Tour panoramique de St Andrews, capitale du golf. Arrivée à Édimbourg, tour panoramique puis promenade guidée dans la Vieille et la Nouvelle Ville.

Installation à l'hôtel, repas et logement.

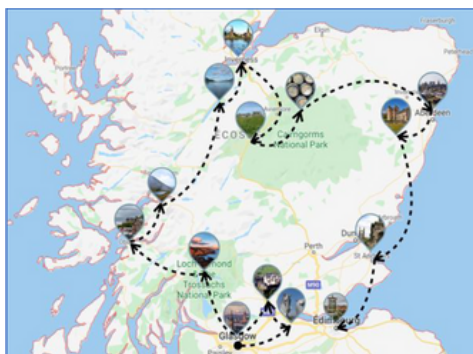
Jour 9 – Départ

Petit-déjeuner et transfert vers Newcastle pour la traversée retour. Repas et nuit à bord.

Jour 10 – Retour

Arrivée à Amsterdam en matinée et route pour le retour en Belgique avec repas de midi libre en cours de route.

Programme donné à titre informatif. Peut être soumis à des modifications.



Le prix comprend :

- ✓ Transport en autocar,
- ✓ Le logement en hôtel 3*,
- ✓ La pension complète du 1er jour soir au dernier jour matin,
- ✓ Les boissons durant les repas : ¼ de vin et café,
- ✓ Toutes les visites mentionnées dans le programme,
- ✓ Traversées aller-retour en bateau.

Le prix ne comprend pas :

- ✗ Boissons en dehors des repas,
- ✗ Le repas de midi du premier et dernier jour.



Bon à savoir :

- **Passeport obligatoire + ETA dès avril 2025** pour entrer au Royaume-Uni.
- Climat variable : prévoir veste imperméable, pull et bonnes chaussures.
- Monnaie : livre sterling (£). Paiement par carte très courant.
- Prises : adaptateur britannique (Type G) nécessaire.
- Il y a un décalage horaire d'1 heure de moins en Écosse par rapport à la Belgique.



Remarques :

Les journées peuvent être modifiées ou inversées selon la météo ou en cas de force majeure.

Étant soumis aux aléas des compagnies maritimes, en cas d'annulation de traversées ou changement de cabine, nous ne pouvons pas être tenus responsables.

Marchés de Noël en Alsace

Dates : du 28 au 29 novembre 2026

Prix : 225.00€ | + 25.00€ en single

Départs : 5h30 Hannut | 6h00 Wanze | 6h30 Jambes

Jour 1 : Mittelhausen

Départ de Belgique vers l'Alsace.

Arrivée en début d'après-midi et installation dans un agréable hôtel 3* en demi-pension.

Visite libre du marché de Noël de Mittelhausen, « Capitale de Noël ».

Jour 2 : Kaysersberg et Riquewihr

Petit-déjeuner. Excursion matinale à Kaysersberg pour découvrir ses 6 marchés de Noël (artisanat, gastronomie).

Poursuite vers Riquewihr, village médiéval avec son marché traditionnel.

Retour vers la Belgique en fin d'après-midi.

📍 Hôtel : Étoile à Mittelhausen ***



Dates : du 19 au 20 décembre 2026

Prix : 249.00€ | + 33.00€ en single

Départs : 4h30 Hannut | 5h00 Wanze | 5h30 Jambes

Jour 1 : Colmar

Départ de Belgique vers l'Alsace.

Arrivée en début d'après-midi et installation dans un agréable hôtel 3* en demi-pension.

Visite libre du marché de Noël de Colmar, avec environ 200 chalets proposant artisanat, gastronomie et décorations

Jour 2 : Eguisheim et Mulhouse

Petit-déjeuner. Excursion matinale à Eguisheim pour découvrir un marché plus intime et authentique.

Poursuite vers Mulhouse, mêlant authenticité locale et esprit de fête dans un cadre urbain accessible et accueillant.

Retour vers la Belgique en fin d'après-midi.

📍 Hôtel : Au Nid de Cigognes ***



Les prix comprennent :

- ✓ Transport en autocar,
- ✓ 1 nuit en hôtel 3*,
- ✓ La demi-pension.

Les prix ne comprennent pas :

- ✗ Les boissons

Programmes donnés à titre informatif. Peut être soumis à des modifications.



Amsterdam Light

Dates : du 5 au 6 décembre 2026

Prix : 256.00€ | + 40.00€ en single

Départs : 6h00 Hannut | 5h30 Wanze | 5h00 Jambes

Jour 1 - Light Festival

Départ en direction d'Amsterdam.

Repas de midi libre en cours de route et promenade sur les canaux d'Amsterdam Light Festival (75 min).

Repas du soir au restaurant à Amsterdam.
(menu 3 plats).

Le prix comprend :

- ✓ Transport en autocar,
- ✓ 1 nuit en hôtel 3*,
- ✓ La demi-pension.

Les prix ne comprennent pas :

- ✗ Les boissons

Jour 2 - Amsterdam & Valkenburg

Temps libre à Amsterdam.

Visite libre du Royal Christmas Fair à La Haye et entrée au marché de Noël dans la grotte municipale de Valkenburg.

📍 Hôtel : Grand Hotel Amstelveen 3*

Programme donné à titre informatif. Peut être soumis à des modifications.



Valkenburg



Souvenir



016



Des paillettes sur la Croisette

Nouvel An à la Côte d'Azur

Dates : du 29 décembre 2026 au 3 janvier 2027

Prix : 1 570.00€ | + 325.00€ en single



Départs : 4h00 Hannut | 4h30 Wanze | 5h00 Jambes

Jour 1 – Trajet en direction de Cannes

Départ en matinée et repas de midi libre en cours de route.

Arrivée à Cannes, installation dans un hôtel 4*. Apéritif de bienvenue et repas.

Jour 2 – Nice

Visite guidée de la vieille ville de Nice, dégustations de spécialités locales puis découverte de la somptueuse Villa Ephrussi de Rothschild et de ses jardins.

Jour 3 – Monaco & soirée du Nouvel An

Excursion à Monaco avec visite audio-guidée du palais princier et visite guidée de Monaco. Retour par la route touristique avec halte à Èze pour le repas du midi et visite guidée.

Soirée du Nouvel An festive au Casino Cannes 50 : repas gastronomique, musique live puis feu d'artifice tiré sur la baie de Cannes.

Jour 4 – Cannes

Matinée libre et repas de midi gastronomique dans un restaurant provençal, lieu emblématique de Cannes fréquenté depuis son origine par les artistes et stars de cinéma.

Visite guidée du quartier du Suquet de Cannes. Petit temps libre avant le retour à l'hôtel.



Jour 5 – Grasse, Gourdon, Tourettes-sur-Loup

Excursion guidée à Grasse (parfumerie), Gourdon, Pont du Loup (repas et confiserie Florian) et Tourettes-sur-Loup, bijoux typiques de la Provence.

Jour 6 – Retour

Dernier petit déjeuner puis départ vers votre région.

Programme donné à titre informatif. Peut être soumis à des modifications.



Points forts de votre séjour :

- Hôtel 4* au centre de Cannes : confort et élégance à deux pas de la Croisette.
- Réveillon de la Saint-Sylvestre : repas gastronomique et feu d'artifice sur la baie de Cannes.



Le prix comprend :

- ✓ Transport en autocar,
- ✓ Le logement en hôtel 4*,
- ✓ La pension complète du 1er jour soir au dernier jour matin,
- ✓ Les boissons durant les repas : ¼ de vin et café,
- ✓ La visite du palais princier avec audioguide,
- ✓ Entrée des jardins Ephrussi,
- ✓ La visite de la confiserie de tourettes sur loup,
- ✓ La visite guidée de l'usine Fragonard à Grasse,
- ✓ Le guide durant la totalité du séjour,
- ✓ La soirée du Nouvel An au Casino.

Le prix ne comprend pas :

- ✗ Boissons en dehors des repas.

HOTEL :

- 📍 Hôtel 4* à Cannes



Conseils pratiques

La journée de samedi sera riche en découvertes et en petits plaisirs ! Pensez à mettre des **chaussures confortables**, car les charmants villages de Gourdon et Tourettes-sur-Loup se découvrent à pied, entre ruelles pavées et points de vue superbes.

Profitez-en pour **faire le plein de souvenirs gourmands et parfumés** : un flacon de parfum de Grasse, quelques douceurs de la confiserie Florian ou un sachet de lavande feront d'excellents souvenirs à rapporter.

Corse

Dates : du 4 au 12 juin 2027

Prix par personne :

- **Cabine et chambre intérieure double : 1 805.00€**
- **Cabine et chambre extérieure double : 1 855.00€**
- **Cabine et chambre intérieure single : 2 118.00€**
- **Cabine et chambre extérieure single : 2 168.00€**

Départs : 7h00 Hannut | 7h30 Wanze | 8h00 Jambes

Un itinéraire exceptionnel de 9 jours à la découverte des trésors corses.
Villages authentiques, paysages spectaculaires, patrimoine et gastronomie.

Jour 1 : Belgique > Sud de la France

Départ en autocar vers Marseille. Repas libre en route. Installation à l'hôtel étape du côté de Lyon, repas du soir inclus.

Jour 2 : Embarquement vers Bastia

Route vers le port et embarquement pour la Corse. Repas de midi inclus en cours de route. Traversée de nuit en cabine intérieure tout confort. Repas à bord.

Jour 3 : Cap Corse & Balagne

Arrivée à Bastia, découverte de la ville puis route vers le Cap Corse : villages pittoresques (Erbalunga, Pino), dégustation de vins à Patrimonio, St-Florent et le désert des Agriates. Installation à l'hôtel en Balagne. Apéritif de bienvenue, repas et logement.

Jour 4 : Villages perchés & Calvi

Visite des charmants villages de la Balagne : Sant'Antonino, Corbara, Pigna... Repas au bord de mer puis découverte de Calvi, sa citadelle et son port. Temps libre à l'Île Rousse. Retour à l'hôtel.

Jour 5 : Calanches de Piana & Porto

Journée dédiée aux célèbres Calanches de Piana : paysages sculptés dans la roche rouge. Repas à Porto et temps libre sur le port. Installation à l'hôtel, repas et logement.

Jour 6 : Corte & Porto-Vecchio

Traversée de l'île par les gorges de la Spélunca et le col de la Scala di Santa Regina. Repas typique au pont de Castirla. Visite de Corte en petit train. Route vers Porto-Vecchio via Aléria et Solenzara. Installation à l'hôtel.



Jour 7 : Porto-Vecchio & Bonifacio

Visite libre de Porto-Vecchio, puis cap sur Bonifacio, cité perchée spectaculaire. Repas sur le port, visite en petit train. Soirée chants et guitares à l'hôtel.

Jour 8 : Sartène & Ajaccio

Route panoramique via le Lion de Roccapina. Temps libre à Sartène. Dégustation de charcuterie, repas en auberge. Visite d'Ajaccio, puis embarquement et nuit à bord du ferry.

Jour 9 : Retour en Belgique

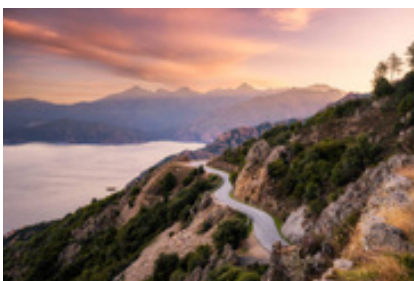
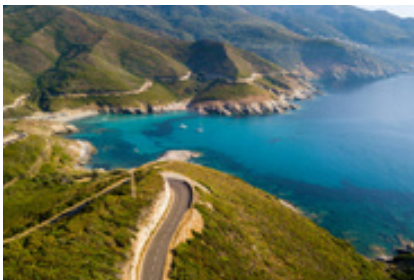
Petit déjeuner à bord. Débarquement en matinée. Retour en autocar vers la Belgique. Repas libres.

Le prix comprend :

- ✓ Transport en autocar,
- ✓ Ferry aller-retour avec cabines intérieures,
- ✓ Hôtels 3* et pension complète du J1 soir au J9 matin (boissons incluses),
- ✓ Guide accompagnateur,
- ✓ Excursions, visites, dégustations,
- ✓ Soirée chants corses, petits trains à Corte et Bonifacio.

Le prix ne comprend pas :

- ✗ Boissons en dehors des repas,
- ✗ Le repas de midi du premier et dernier jour.



Conseils pratiques

☀ Climat :

Temps doux et ensoleillé (20-28°C). Prévoyez une petite veste pour les soirées ou les zones montagneuses.

👕 Tenue conseillée :

Chaussures confortables, maillot de bain, chapeau, lunettes, crème solaire.

📶 Réseau :

La connexion est limitée en montagne.. Parfait pour se déconnecter !



Remarques :

Les journées peuvent être modifiées ou inversées selon la météo ou en cas de force majeure.

Étant soumis aux aléas des compagnies maritimes, en cas d'annulation de traversées ou changement de cabine, nous ne pouvons pas être tenus responsables.

Programme donné à titre informatif. Peut être soumis à des modifications.

LES VOYAGES D'UN JOUR

Keukenhof - 29/03 et 18/04 (*jour du Corso*)

Prix : 73.00€

Hannut **6h00** | Wanze **6h30** | Jambes **7h00**

Inclus : transport + entrée

Arrivée à Keukenhof vers 10h15 et temps libre jusqu'à 16h30.

Retour prévu entre 19h30 et 20h30 en fonction du lieu de déchargement.

Le **18/04**, vous aurez la possibilité d'assister à un cortège composé d'une vingtaine de chars et de voitures. Ces dernières sont ornées de superbes fleurs.

Pour le Corso, il faut être à 15h45 devant le Keukenhof (d'après les informations actuelles).



Concours Amaryllis à Beloeil - 12/04

Prix : 100.00€

Hannut **7h00** | Wanze **7h30** | **Faulx-les-Tombes 8h15**

Inclus : transport + entrées avec visites guidées et repas de midi 3 plats avec boissons

EN COLLABORATION
AVEC UN GROUPE

Visite guidée du Château de Beloeil + exposition Amaryllis et visite libre du parc. Repas de midi inclus au Relais du Maréchal suivi de la visite guidée de l'Hôpital Notre-Dame à la Rose. Fin et verre de l'amitié offert par le groupe. Retour prévu vers 19h00 et 20h00.

Parc Astérix - 26/04

Hannut **5h00** | Wanze **5h30** | Jambes **6h00**

Inclus : transport + entrée

9h de temps libre pour découvrir plus de 50 attractions et spectacles pour petits et grands !

Retour prévu entre 23h30 et 00h30.



Prix : 89.00€
Bébé 0-3 ans : gratuit

**OFFRE À NE PAS
MANQUER !**



Journée à Gand et Floralies - 03/05

Prix : 109.00€

Hannut **7h00** | Wanze **7h30** | Jambes **7h00**

Inclus : transport, entrée à l'exposition Floralies, repas de midi, balade en bateau

Journée tout compris incluant 1h30 de temps libre pour la visite de l'exposition Floralies, le repas de midi 2 plats + boissons et une promenade en bateau à travers le centre historique (durée 1h). Retour prévu entre 18h00 et 19h00.

Royal Palace - 30/05

Prix : 170.00€

Hannut **6h00** | Wanze **6h30** | Jambes **7h00**

Inclus : transport, spectacle en place normale, menu plaisir + boissons

Venez découvrir un spectacle haut en couleur au Royal Palace.

Repas 3 plats + boissons inclus. Retour prévu en fin de soirée en Belgique.

Roermond - 14/06

Prix : 49.00€

Hannut **9h00** | Wanze **8h30** | Jambes **8h00**

Journée libre sur place jusque 18h00.

Maastricht - 17/07

Prix : 32.00€

Hannut **9h00** | Wanze **8h30** | Jambes **8h00**

Journée libre sur place jusque 18h30.

Blankenberge - 08/08

Prix : 42.00€

Hannut **7h00** | Wanze **6h30** | Jambes **6h00**

Journée libre sur place jusque 19h00.

Safari et Grottes de Han - 08/08

Prix : 79.00€/adulte
61.00€/enfant (4-11 ans)

Hannut **8h30** | Wanze **9h00** | Jambes **9h30**

Inclus : transport, entrées (grottes + parc avec safari) et repas de midi

Partez à la rencontre de la nature authentique.

Découverte des grottes et tour d'1h30 en safari-car dans le parc animalier.

Repas de midi inclus (plat + boisson)

Retour prévu entre 19h00 et 20h00 en fonction du lieu de déchargement.

Pairi Daiza - 23/08

Prix : 73.00€/adulte
71.00€/senior
67.00€/enfant
Gratuit pour les - 3 ans

Hannut **7h30** | Wanze **8h00** | Jambes **8h30**

Inclus : transport + entrée

Journée libre dans le parc.

Retour prévu entre 20h00 et 21h00 en fonction du lieu de déchargement.

Moselle Luxembourgeoise - 19/09

Prix : 103.00€

Hannut **6h55** | Wanze **7h25** | Jambes **7h55**

Inclus : transport, repas et croisière

Départ en bateau croisière avec repas à bord (3 plats - hors boisson) à 12h00 de Grevenmacher.

Fin de la croisière vers 14h30/15h00.

Petit temps libre et retour entre 19h00 et 20h00 en fonction du lieu de déchargement.



Cologne - 28/11 et 12/12

Prix : 30.00€

Hannut **8h30** | Wanze **8h00** | Jambes **7h30**

Journée libre à la découverte des marchés de Noël.

Retour entre 19h30 et 20h30 en fonction du lieu de déchargement.



Reims - 06/12

Prix : 42.00€

Hannut **8h00** | Wanze **8h30** | Jambes **9h00**

Journée libre à la découverte des marchés de Noël.

Retour entre 19h30 et 20h30 en fonction du lieu de déchargement.



Düsseldorf - 13/12

Prix : 47.00€

Hannut **8h00** | Wanze **8h30** | Jambes **9h00**

Journée libre à la découverte des marchés de Noël.

Retour entre 20h30 et 21h30 en fonction du lieu de déchargement.

Trèves - 19/12

Prix : 36.00€

Hannut **6h30** | Wanze **7h00** | Jambes **7h30**

Journée libre à la découverte des marchés de Noël.

Retour entre 19h30 et 20h30 en fonction du lieu de déchargement.

Informations

D'autres journées, concerts et séjours pourront être ajoutés en cours d'année sur notre site internet alors, restez connectés !

www.voyages-peeters.be



Conditions générales de voyage

“commission de litiges voyages asbl”

1. DEFINITION DES PARTIES

1.1. Autobus Peeters SRL, détentrice de la licence de catégorie C / Aut. 3096, dont le siège social est établi rue de Huy, 35 à 4280 Hannut en Belgique est un organisateur de voyages en groupe, et est dénommé ci-après « l'organisateur ».

L'organisateur est représenté par un de ses gestionnaires commerciaux, désigné « le gestionnaire ».

1.2. Le client dont question aux présentes est un groupement de plusieurs voyageurs.

1.3. Le mandataire du groupe dont est le porte-fort du client quant à toutes implications juridiques ou financières résultant des relations construites avec l'organisateur.

2. CHAMPS D'APPLICATION

2.1. Les informations contenues dans la brochure de voyages engagent l'organisateur ou l'intermédiaire de voyages, qui a édité ladite brochure, à moins que :

- Les modifications dans ces informations n'aient été clairement communiquées au voyageur, par écrit et avant la conclusion du contrat,

- Les modifications n'interviennent ultérieurement, à la suite d'un accord écrit entre les parties du contrat.

2.2. L'organisateur et/ou l'intermédiaire de voyages peut supprimer, à durée déterminée ou indéterminée, toute partie de sa promotion de voyages.

2.3. L'offre mentionnée dans la brochure est valable jusqu'à épuisement.

2.4. Les présentes conditions de vente sont adressées au mandataire du groupe conjointement à l'offre pour lui permettre d'effectuer sa commande en toute connaissance de cause. Toute commande implique donc de la part du mandataire du groupe l'adhésion entière et sans réserve aux présentes conditions, à l'exclusion de toutes autres qui lui seraient propres.

3. L'OFFRE

3.1. Traitement de l'appel d'offre du mandataire du groupe

3.1.1. L'appel d'offre doit, de préférence, faire l'objet d'une demande écrite transmise par courrier, fax ou mail. L'organisateur n'est pas tenu, à ce niveau, d'en accuser réception.

3.1.2. Pour pouvoir être traité, l'appel d'offre doit préciser les données essentielles suivantes : dates, lieux et heures de départ et de retour, destination(s), nombre de voyageurs et/ou capacité du véhicule demandé, nature du groupe, programme indicatif. A défaut de précisions suffisantes, un mail sera envoyé afin de préciser la requête.

3.1.3. Dès réception de l'appel d'offre valide, celui-ci est traité dans un délai raisonnable, laissé à l'appréciation de l'organisateur.

3.2. Emission de l'offre par l'organisateur

3.2.1. En réponse à tout appel d'offre valide, l'organisateur émet une offre écrite transmise au mandataire du groupe par courrier électronique.

3.2.2. L'offre datée, précise notamment : les dates et lieux de départ et de retour, la durée du voyage, les horaires, les prestations de services incluses ou non (transport, hébergement, restauration, visites, guidages, etc.), les taxes éventuelles (taxes de route, d'aéroport, de circulation, TVA, etc.) et si elles sont incluses ou non, les prestations et services optionnelles (transport, hébergement, restauration, visites et guidages.), le programme du voyage, les conditions tarifaires, les gratuités, le nombre de voyageurs, les formules d'assurances – voyage possibles, les modalités particulières éventuelles, les conditions de validité, les modalités de paiement, les réductions éventuelles. Cette énumération n'est pas limitative dans la mesure où l'offre doit, pour correspondre aux attentes particulières du client, comporter les éléments ou précisions nécessaires à la formation optimale du bon de commande.

3.2.3. L'offre est soumise à la disponibilité ponctuelle des prestataires de services. Dans ce contexte, l'organisateur ne peut garantir la disponibilité que durant une période qu'il précise au besoin sans la mention « délai de validité » ou « date d'option ».

3.2.4. S'il s'avérait qu'une erreur tarifaire ou autre soit identifiée dans l'offre après son émission, l'organisateur se réserve le droit, à tout moment, d'apporter les corrections ou rectifications nécessaires.

3.3. Confirmation de l'offre par le mandataire du groupe

Pour signifier son acceptation sur les termes et conditions de l'offre, le mandataire du groupe doit en retourner le bon de confirmation daté, signé et revêtu de la mention « bon pour accord ».

3.4. Validation de l'organisateur de la confirmation de l'offre

3.4.1. A la réception de l'offre confirmée ainsi que du bon de confirmation par le mandataire du groupe, l'organisateur s'assure de la disponibilité des prestations de services.

3.4.2. En cas d'indisponibilité de l'un ou plusieurs prestataires de services objets de l'offre, l'organisateur de voyages en informe le mandataire du groupe en vue d'étudier une alternative. En toutes hypothèses, il ne peut être reproché à l'organisateur quelques manquements que ce soit en cas d'indisponibilité des prestataires de services au moment de la confirmation d'offre signée par le mandataire du groupe. Le mandataire du groupe a cependant toute faculté de mettre un terme à la commande.

4. L'OFFRE

4.1. Préparation de la commande

4.1.1. La période comprise entre la confirmation de la commande et le départ détermine une phase préliminaire durant laquelle les préparatifs de la commande sont menés à terme.

4.1.2. Lorsque la commande vise des prestations de transport en autocar seulement, le mandataire est tenu de fournir, au plus tard 15 jours ouvrables avant le départ, les horaires, lieux de départ et retour et détails des déplacements.

4.1.3. Lorsque la commande vise d'autres prestations combinées ou non à des prestations de transport en autocar, le mandataire du groupe est tenu de fournir au moins 30 jours ouvrables avant le départ, sous forme définitive, le nombre des participants et leur répartition en genres.

4.1.4. Les souhaits en termes de répartition en chambres sont pris en considération mais restent soumis à l'accord du ou des différent(s) prestataire(s).

4.2. L'annulation de la commande par le mandataire

4.2.1. Lorsque la commande vise des prestations combinées ou non à des prestations de transport en autocar, toute annulation survenant :

- Plus de 30 jours avant le départ : un minimum de 50€

sera retenu à titre de frais de gestion,

- De 30 à 15 jours avant le départ : une indemnité égale à 50% du prix du voyage,

- Moins de 15 jours avant le départ : une indemnité égale

à l'intégralité du prix du voyage

4.2.2. Lorsque la commande vise des prestations incluant du transport aérien et/ou des croisières, combinées ou non à d'autres prestations, toute annulation intervenant :

- Plus de 30 jours avant le départ : un minimum de 50€ sera retenu à titre de frais de gestion,
- De 30 à 15 jours avant le départ : une indemnité égale à 50% du prix du voyage,
- Moins de 15 jours avant le départ : une indemnité égale

à l'intégralité du prix du voyage

4.2.2. Lorsque la commande vise des prestations incluant du transport aérien et/ou des croisières, combinées ou non à d'autres prestations, toute annulation intervenant :

- Plus de 60 jours avant le départ : une indemnité égale à 10% du montant de la facture et un minimum de 50€ sera retenu à titre de frais de gestion pour les séjours:
- De 60 à 51 jours avant le départ : une indemnité égale à 50% du prix du voyage,
- De 50 à 30 jours avant le départ : une indemnité égale à 60€ du prix du voyage,
- De 29 à 20 jours avant le départ : une indemnité égale à 70% du prix du voyage,
- De 19 à 0 jour avant le départ : une indemnité égale à 100€ du prix du voyage.

En tout état de cause, toutes les sommes dues aux tiers (compagnies aériennes, maritimes, hôteliers, etc.) s'ajoutent au montant ci-dessus.

Le total des sommes réclamées ne pourra en aucun cas dépasser le prix du voyage.

Pour les voyages d'une journée :

- 15 jours avant le départ : une indemnité de 50% du prix de la journée,
- 10 jours ou moins : une indemnité de 100% du prix de la journée.

4.3. Résiliation par l'organisateur avant le voyage

4.3.1. L'organisateur peut résilier le contrat de voyage à forfait dans les cas suivants :

- Si le nombre de participants inscrits pour le voyage est inférieur au nombre minimal (environ 25 personnes) et que l'organisateur notifie la résiliation du contrat au voyageur minimum 20 jours avant un voyage de plus de 2 jours et minimum 48 heures avant une journée

- S'il est empêché d'exécuter le contrat en raison des circonstances exceptionnelles et inévitables et notifie la résiliation du contrat au voyageur avant le début du séjour

4.3.2. Dans ces cas, l'organisateur rembourse le voyageur des paiements effectués, sans être tenu d'un dédommagement supplémentaire. Le voyageur peut également se voir attribuer une bon à valoir d'une durée minimum de 12 mois.

4.4. Modification par l'organisateur

Par ailleurs, selon les circonstances et seulement dans l'intérêt général du client, l'organisateur se réserve le droit de

modifier sans préavis des éléments du programme. Elles n'emportent aucune révision du prix pour autant que, sans constituer un élément essentiel du voyage, elles ne diminuent pas la valeur des prestations.

5. DE L'EXECUTION

5.1. Responsabilité du client

5.1.1. Le client est responsable de la bonne tenue du groupe durant toute la durée du voyage et ce dans chacune de ses phases. Il se conformera aux injonctions et conseils prodigués par les préposés de l'organisateur.

5.1.2. Lorsque que le groupe est constitué de mineurs d'âges ou de personnes ne disposant pas de tous leurs moyens, il est nécessaire qu'il voyage sous l'autorité, la surveillance, la responsabilité d'un ou plusieurs adultes ou avec leur aide.

5.1.3. L'organisateur décline toute responsabilité vis-à-vis du client en cas de perte ou de dommages causés aux bagages ou objets de valeur lui appartenant, ou en cas de négligence(s) vis-à-vis des formalités administratives légales imposées par les autorités des pays traversée ou visités. Les frais consécutifs à ces carences sont à charge du voyageur défaillant.

5.1.4. Pour les voyages en autocar, les bagages sont limités à 20 kilos par personne et une valise de taille standard. Les clients sont responsables de leurs bagages tant au chargement ou déchargement que lors de toute opération de transfert. Nous déclinons toute responsabilité pour les bagages à mains, vêtements, appareils photos, et autres objets personnels laissés dans les cars, les hôtels et les restaurants en cours de voyage. Nous acceptons de transporter ces derniers sans engager notre responsabilité et dans la limite de la place disponible dans les soutes de l'autocar.

5.1.5. Votre place est réservée dans le car par ordre d'inscription. Dans le car, tout le monde est invité à se conduire de manière correcte de même que dans les hôtels. Le voyageur qui se conduit d'une manière qui compromet la bonne marche du voyage ou gêne gravement les autres voyageurs pourra être exclu de la poursuite du voyage ou du séjour. Tous les frais qui en découleraient seraient à sa charge et il n'aurait, en aucun cas, droit à la restitution totale ou partielle du montant du voyage.

5.1.6. Tout défaut dans l'exécution du contrat, constaté sur place par le ou les voyageur(s), doit être signalé par écrit et le plus tôt possible par ce(s) dernier(s) aux prestataires de services locaux concernés. Pour confirmation, une copie de cet écrit doit être adressée par lettre recommandée à l'organisateur au plus tard un mois après la fin du voyage.

5.1.7. Pour prévenir d'éventuels désagréments et dégâts matériels, les prestataires d'hébergement se réservent le droit d'exiger le dépôt d'une garantie/caution à l'arrivée du groupe. Le client est seul intervenant dans la gestion et le règlement d'éventuels litiges constatés sur place.

5.1.8. Le voyageur est tenu de respecter les obligations légales en matière de formalités douanières et règles sanitaires. A défaut, Autobus Peeters SRL décline toute responsabilité en cas de frais.

5.1.9. Le voyageur assure que son état de santé lui permet de suivre le programme prévu pendant le séjour sans entraîner de difficulté pour le groupe. En cas de nécessité, il veillera à se faire accompagner par une seconde personne qui lui apportera l'assistance nécessaire.

5.1.10. Dans le cas où une activité prévue ne peut être effectuée en raison de l'état de santé du voyageur, celui-ci ne pourra pas demander de remboursement.

5.1.11. Aucune enfant ne peut voyager sur les genoux d'un adulte dans l'autocar. Un siège doit lui être attribué et les parents doivent prévoir un système de fixation au siège adapté à la taille et au poids de l'enfant.

5.1.12. Les boissons alcoolisées sont strictement interdites dans l'autocar et devront être placées dans les soutes.

5.1.13. Afin de respecter les autres passagers, nous vous rappelons qu'il n'est pas possible d'emmener votre animal de compagnie à bord de l'autocar et nous vous demandons de ne pas utiliser d'appareils électroniques sans écouteurs.

5.1.14. Le voyageur est tenu de s'informer sur les services de santé, les autorités locales et l'assistance consulaire du pays visité. Il pourra trouver ces renseignements sur le site www.diplomatie.be

5.2. Responsabilités de l'organisateur

5.2.1. Lorsque la commande implique des prestations de transport en autocar, l'organisateur se réserve le droit de recourir à un partenaire dont il se porte garant.

5.2.2. L'organisateur est responsable de plein droit de la bonne exécution des obligations résultant de la commande, que ces obligations soient à exécuter par lui-même ou par d'autre prestataires de services. Toutefois, il peut s'exonérer de tout ou partie de sa responsabilité en apportant la preuve que l'inexactitude ou la mauvaise exécution de la commande est imputable soit au client, soit au fait imprévisible ou insurmontable d'un événement ou d'un tiers étranger, soit à un cas de force majeure.

5.2.3. L'organisateur n'est pas responsable pour les cas de force majeure indépendants de sa volonté tels que guerres, actes terroristes, catastrophes, émeutes, grèves, épidémies, ...

5.2.4. Les conditions de transport des compagnies aériennes et maritimes avec lesquelles l'organisateur collabore sont définitives, irrévocables et applicables aux passagers. La convention de Varsovie et/ou le protocole de La Haye limitent la responsabilité du transporteur aérien en cas de décès, dommage corporel, perte ou dommage de bagages.

5.2.5. L'organisateur décline toute responsabilité en cas de travaux en cours dans les lieux relevant du domaine public.

6. PAIEMENT

6.1. Facturation

6.1.1. La facture constitue le document final précisant les montant dus par le client ou son mandataire en contrepartie des prestations des services prévues.

6.1.2. La facture est établie sur base des dernières précisions spécifiées aux points 4.1.2 et 4.1.3 et des modifications enregistrées après la signature du bon de commande.

6.1.3. La facture est adressée, dans la mesure sur possible, 1 mois avant le départ et doit être réglée avant celui-ci. En cas de non-règlement conforme à ces dispositions, l'organisateur se réserve le droit de compter des intérêts de retard.

6.1.4. Si la réservation à lieu moins d'un mois avant la date de départ, la totalité du prix est immédiatement exigible.

6.2. Règlement des sommes facturées

6.2.1. Aucune réclamation relative aux énonciations de nos factures ne sera admise si elle n'est pas faite dans les 8 jours de la date de la facture, par recommandé à la poste, adressée au siège opérationnel de l'organisateur.

6.2.2. Sauf mention contraire, les factures sont payables sans escompte, et dans les délais qu'elle précise.

6.2.3. Toute les sommes dues à quelque titre que ce soit sont payables au compte spécifié sur la facture.

6.2.4. Toute somme impayée, même partiellement, à la date de son échéance ouvre de plein droit et sans mise en demeure préalable l'exigibilité d'un intérêt forfaitaire de 5%.

En outre, si une action judiciaire s'avérait nécessaire pour obtenir récupération des sommes dues, le contractant devra également supporter les frais judiciaires, et notamment l'indemnité de débours et procédure prévue à l'article 1022 du Code Judiciaire.

7. CESSIION

7.1 Cession du contrat de voyage à forfait

7.1.1. Le voyageur peut céder le contrat de voyage à forfait à une personne satisfaisant à toutes les conditions applicables à ce contrat à condition d'en informer l'organisateur et éventuellement les détaillant par écrit le plus rapidement possible et au plus tard 10 jours avant le départ et de supporter les frais éventuels occasionnés par cette cession.

7.1.2. Celui qui cède le voyage à forfait et celui qui reprend sont solidairement responsables du paiement du solde ainsi que des frais supplémentaires éventuels occasionnés par cette cession. L'organisateur informe celui qui cède le voyage des coûts de la cession.

8. FONDS DE GARANTIE

En cas d'insolvabilité financière de la part de l'organisateur et/ou intermédiaire de voyages avec lequel vous avez conclu un contrat de voyage, vous pouvez faire appel au Fonds de Garantie Voyages. Il suffit de vous adresser à votre organisateur ou intermédiaire de voyages ou de prendre directement contact avec le Fonds de Garantie Voyages (www.gfg.be). Demandez les conditions de garantie) votre organisateur ou intermédiaire de voyages. Vous y trouverez les modalités suivant lesquelles vous pouvez demander soit le remboursement des sommes payées pour le voyage en cas d'insolvabilité financière, soit une poursuite de ce voyage ou le rapatriement si le voyage à déjà commencé.

9. LEGISLATION

Les offres et commandes sont soumises à la législation européenne 561/2006 sur les temps de conduite et de repos des chauffeurs, à savoir :

Temps de conduite journalier 9h (10h 2x/sem.)

Temps de conduite hebdomadaire 56h

Temps de conduite ininterrompu 4h30

Pause 45' ou 15' + 30'

Temps de repos journalier 11h (9h 3x/sem.)

Temps de repos hebdomadaire 45h

Amplitude (de garage à garage) 13h (15h 2x/sem.)

10. SOUS-TRAITANCE

Autobus Peeters SRL peut recourir à du matériel et/ou des chauffeurs en sous-traitance en cas de besoin.

Le client sera toujours informé en cas de sous-traitance.

11. PROCEDURE DE PLAINTE

Article 16.

11.1. Avant le départ

§1. Si le voyageur à une plainte avant le départ, il doit l'introduire au plus vite par lettre recommandée ou contre accusé de réception, après de l'intermédiaire ou l'organisateur de voyages.

11.2. Pendant le voyage

§2. Les plaintes qui surviennent durant l'exécution du contrat doivent être introduites au plus vite sur place, de manière appropriée et pouvant servir de preuve, afin qu'une solution puisse être recherchée.

A cet effet, le voyageur s'adressera – dans l'ordre suivant – à un représentant de l'organisateur de voyages ou à un représentant de l'intermédiaire de voyages, ou

directement à l'intermédiaire de voyages ou finalement, directement à l'organisateur de voyages.

11.3. Après le voyage

§3. Les plaintes qu'il est impossible d'introduire sur place ou qui n'ont pas été résolues sur place de façon satisfaisante doivent être introduites au plus tard un mois après la fin du voyage auprès de l'intermédiaire ou, à défaut, auprès de l'organisateur de voyages, soit par lettre recommandée, soit contre accusé de réception.

12. PROCEDURE DE CONCILIATION

Article 18

§1. En cas de contestation, les parties doivent d'abord tenter de trouver un arrangement à l'amiable.

§2. Si cette tentative de règlement à l'amiable n'a pas réussi dans un délai de 1 à 3 mois, chacune des parties concernées pourra s'adresser au secrétariat de la cellule conciliation de l'asbl Commission de Litiges Voyages pour entamer une procédure de conciliation. Toutes les parties doivent marquer leur accord.

§3. Le secrétariat procurera aux parties une brochure d'information, un règlement de conciliation et un « accord de conciliation ». Dès que les parties concernées ont rempli et ont signé cet accord (en commun ou séparément), et dès que chaque partie a payé un montant de 50€, la procédure de conciliation sera entamée.

§4. Conformément à la procédure simple décrite dans le règlement, un conciliateur impartial prendra contact avec les parties pour poursuivre une conciliation équitable entre elles.

§5. L'accord éventuellement atteint sera acté dans une convention liant les parties.

Secrétariat de la « Cellule conciliation » :
Boulevard du Roi Albert II 16, 1000
BRUXELLES

E-mail : conciliation.clv@skynet.be

13. POLITIQUE DE TRAITEMENT DES DONNEES

La confidentialité et la sécurité sont de la plus grande importance pour nous et nous nous efforçons d'assurer que nos mesures techniques et organisationnelles respectent vos droits relatifs à la protection des données. En vous inscrivant à notre newsletter, en signant un bon de commande, en demandant une offre ou en remplissant un formulaire de contact sur notre site internet ou via Facebook, vous convenez que Autobus Peeters SRL puisse recueillir, traiter et stocker vos données personnelles. En nous donnant votre accord, vous conservez le droit de rectification, le droit à l'oubli et à la suppression de vos données sur simple demande.

14. ARBITRAGE OU TRIBUNAL

Article 18

§1. Si aucune procédure de conciliation n'a été entamée ou si celle-ci a échoué, la partie plaignante a en principe le choix entre une procédure devant le tribunal ordinaire ou une procédure d'arbitrage devant la Commission de Litiges Voyages.

§2. Pour des montants revendiqués à partir de 1 250€, chaque partie défenderesse dispose d'un délai de 10 jours civils pour refuser, par lettre recommandée, une procédure d'arbitrage sollicitée par la partie plaignante, le litige pourra alors être traité par le tribunal ordinaire. En dessous de 1 250€, seul le voyageur aura la possibilité de refuser la procédure d'arbitrage.

§3. Cette procédure d'arbitrage est régie par un règlement des litiges, et ne peut être entamée que si un règlement à l'amiable n'a pu être trouvé dans une période de 4 mois à partir de la fin (prévue) du voyage (ou éventuellement à partir de la prestation qui a donné lieu au litige). Les litiges concernant les dommages corporels ne peuvent être réglés que par les tribunaux.

§4. Le collège arbitral, composé paritairement rends, conformément au règlement des litiges, une sentence contraignante et définitive. Aucun appel n'est possible.

Secrétariat du collège arbitral, et secrétariat général de la Commission de Litiges Voyages : Boulevard du Roi Albert II 16, 1000 BRUXELLES

E-mail : clv.gr@skynet.be

Conditions générales de la Commission de Litiges Voyages pour les prestations de Voyages Liées.

Article 1 : Champ d'application

Ces conditions générales sont d'application aux prestations de voyage liées réservées à partir du 1 juillet 2018 tels que définies par la Loi du 21 novembre 2017 relative à la vente de voyages à forfait, de prestations de voyage liées et de services de voyage.

Article 2 : Définition

On entend par prestation de voyage liée au moins deux types différents de services de voyage achetés aux fins du même voyage ou séjour de vacances, ne constituant pas un voyage à forfait entraînant la conclusion de contrats séparés avec des prestataires de services de voyage individuels, si un professionnel facilite :

- à l'occasion d'une seule visite à son point de vente ou d'une seule prise de contact avec celui-ci, le choix séparé et le paiement séparé de chaque service de voyage par le voyageur, ou
- d'une manière ciblée, l'achat d'au moins un service de voyage supplémentaire auprès d'un autre professionnel lorsque le contrat avec cet autre professionnel est conclu au plus tard vingt-quatre heures après la confirmation de la réservation du premier service de voyage.

Article 3 : Information au voyageur préalable à la prestation de voyage liée.

Le professionnel facilitant les prestations de voyage liées communique au voyageur, les informations standard légalement prévues ainsi que les informations suivantes :

- Que le voyageur n'ait pas conclu de voyage à forfait et que chaque prestataire de service sera seulement responsable de la bonne exécution contractuelle de son service
- Que le voyageur bénéficiera d'une protection contre l'insolvabilité.

Article 4 : Conséquences du non-respect de l'obligation d'information.

Lorsque le professionnel facilitant les prestations de voyage liées n'a pas donné l'information correcte, les droits et obligations en matière de voyages à forfait seront d'application sauf ceux concernant les modifications du prix et les modifications des autres clauses du voyage à forfait.

Article 5 : Information de la part du voyageur

5.1 : La personne qui conclut la prestation de voyage liée doit fournir aux professionnels tous les renseignements utiles qui pourraient influencer la conclusion du contrat ou le bon déroulement du voyage.

5.2 : Si le voyageur fournit des renseignements erronés qui entraînent des coûts supplémentaires pour les professionnels, ces coûts peuvent lui être portés en compte.

Article 6 : Insolvabilité

Les professionnels facilitant les prestations de voyage liées fournissent une garantie pour le remboursement de tous les paiements qu'ils reçoivent de la part des voyageurs dans la mesure où le service de voyage qui fait partie d'une prestation de voyage liée n'est pas exécuté en raison de leur insolvabilité. Si ces professionnels sont la partie responsable du transport des passagers, la garantie couvre aussi le rapatriement des voyageurs.

Article 7 : Responsabilité en cas d'erreur de réservation

7.1 : Le professionnel est responsable de toute erreur : - due à des défauts techniques du système de réservation qui lui est imputable - commise au cours de la procédure de réservation, s'il a accepté d'organiser la réservation de services de voyage.

7.2 : Un professionnel n'est pas responsable des erreurs de réservation qui sont imputables au voyageur ou qui sont causées par des circonstances exceptionnelles et inévitables.

Article 8 : Traitement de plainte

Le professionnel procure au voyageur l'information concernant la procédure de traitement de plaintes en interne.

Article 9 : Procédure de conciliation

9.1 : En cas de contestation, les parties doivent d'abord tenter de trouver un arrangement à l'amiable entre elles.

9.2 : Si cette tentative de règlement à l'amiable n'a pas réussi, chacune des parties concernées pourra s'adresser au secrétariat de l'asbl Commission de Litiges Voyages pour entamer une procédure de conciliation. Toutes les parties doivent marquer leur accord.

9.3 : Le secrétariat procurera aux parties un règlement de conciliation et un « accord de conciliation ».

9.4 : Conformément à la procédure décrite dans le règlement, un conciliateur impartial prendra contact avec les parties pour poursuivre une conciliation équitable entre elles.

9.5 : L'accord éventuellement atteint sera acté dans une convention liant les parties.

Article 10 : Arbitrage ou Tribunal

10.1 : Si aucune procédure de conciliation n'a été entamée ou si celle-ci a échoué, la partie plaignante peut engager une procédure d'arbitrage devant la Commission de Litiges Voyages ou une procédure devant le tribunal.

10.2 : Le voyageur, qu'il soit partie demanderesse ou partie défenderesse, n'est jamais obligé d'accepter la compétence de la Commission de Litiges Voyages.

10.3 : Le professionnel qui est la partie défenderesse ne pourra refuser une procédure d'arbitrage que si les montants revendiqués dépassent les 1.250 euros. Il dispose pour cela d'un délai de 10 jours civils à dater de la réception de la lettre recommandée ou du courriel avec accusé de réception signalant l'ouverture d'un dossier d'un montant de 1.251 euros ou plus à la Commission de Litiges Voyages.

10.4 : Cette procédure d'arbitrage est soumise à un règlement des litiges, et peut être entamée après l'introduction d'une plainte auprès de l'entreprise même dès qu'il s'avère qu'une solution amiable n'a pu être trouvée ou dès que 4 mois se sont écoulés à partir de la fin (prévue) du voyage (ou éventuellement à partir de la prestation qui a donné lieu au litige). Les litiges concernant les dommages corporels ne peuvent être réglés que par les tribunaux.

10.5 : Le collège arbitral, composé paritairement rend une sentence contraignante et définitive, conformément au règlement des litiges. Aucun appel n'est possible.

Secrétariat de la Commission de Litiges Voyages :
Téléphone : 02/277 62 15 (9h à 12h) fax: 02/277 91 00
City Atrium, Rue du Progrès 50, 1210 Bruxelles
e-mail : litiges-voyages@clv-gr.be

VOYAGES PEETERS



Rue de Huy, 35 - 4280 Hannut

Tel 019/51 16 24

info@voyages-peeters.be

www.voyages-peeters.be

**NE VOYAGEZ QU'AVEC UNE AGENCE DE VOYAGES ASSURÉE !!
C'EST LA MEILLEURE GARANTIE POUR VOS VACANCES !**

Qu'est-ce que le fonds de garantie ? Il s'agit d'une assurance prise, en votre faveur, par les intermédiaires et les organisateurs de voyages. Cette assurance ne vous coûte rien de plus puisqu'elle est automatiquement calculée dans le prix de revient du voyage.

Que couvre cette assurance ? Elle vous protège contre l'insolvabilité financière de l'organisateur et de l'intermédiaire de voyages. Grâce à cette assurance, vous pouvez demander :

SOIT le remboursement des sommes payées pour le voyage en cas d'insolvabilité financière de l'intermédiaire ou de l'organisateur de voyages.

SOIT la poursuite du voyage ou le rapatriement, si cette situation se présente au cours du voyage.

**Consultez toutes les nouveautés et les derniers projets sur nos
sites internet :**

www.voyages-peeters.be